



## LA MINISTRE A « TANT À APPRENDRE » ... MAIS PAS LE TEMPS.

### ► Communiqué de presse

Le **SNALC** a été reçu ce mardi 16 janvier 2024 par Madame Oudéa-Castéra lors d'une audience expéditive. La ministre a présenté des excuses pour les propos blessants qu'elle a tenus à l'encontre « de l'école publique ». Le **SNALC** a témoigné de l'écœurement des personnels attaqués par la personne chargée de les défendre. Nous attendons aujourd'hui des actes rapides et forts sur la question des rémunérations et des conditions de travail.

Le **SNALC** a rappelé que nous vivons une crise d'attractivité sans précédent et exigé un rattrapage salarial via une loi de programmation pluriannuelle. Il a demandé que l'enveloppe budgétaire du pacte serve à l'augmentation salariale de tous. Aucune réponse n'a été apportée sur ces questions.

Le **SNALC** a aussi porté les revendications des personnels sur la taille des classes, la prise en compte effective des besoins des personnels en situation de handicap, la médecine du travail. Il a également expliqué à la ministre la différence entre temps de service et temps de travail, et réaffirmé son opposition à la réforme de la formation continue qui revient à alourdir ce dernier.

Le **SNALC** a pris acte de la volonté de continuité sur les mesures annoncées par Gabriel Attal concernant le redoublement, le collège, le DNB et la prépa-2de. Il a alerté sur l'insuffisance des premières dotations horaires qui nous remontent, pour permettre la mise en place effective des groupes de niveau en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Nous avons demandé le rétablissement de la technologie en classe de 6<sup>e</sup>.

Le **SNALC** a rappelé son opposition à la réforme de la voie professionnelle, qui ne doit pas être promulguée. Nous souhaitons que le dossier soit désormais directement traité par le ministère de l'Éducation nationale, dont relève la gestion des PLP.

Suite à la forte mobilisation de la veille, le **SNALC** a informé la ministre qu'il lui revenait à présent d'invalider le projet de fermeture injustifiée de plusieurs CPGE de l'académie de Paris : il y a urgence.

Le temps accordé par la ministre pour cette audience ne nous a pas permis d'aborder des sujets d'une importance capitale, tels que l'école inclusive, la dégradation du climat scolaire, les contractuels, notamment AED et AESH, le baccalauréat et les conséquences de la dernière réforme du lycée général et technologique, les enseignements optionnels, la direction d'école, le harcèlement scolaire...

Le **SNALC** a suggéré un nouveau temps d'échange pour pouvoir traiter de ces questions essentielles. La ministre n'a pas donné suite. Pourtant, selon ses propres dires, elle a « tant à apprendre » de nous.

Paris, le 16 janvier 2024

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)